



Tribunal des affaires familiales

Par **chris9221**, le **02/01/2008 à 13:46**

Bonjour,
Quelle est la marche à suivre en cas de désaccord au niveau de la garde d'un enfant lorsque l'on n'est pas marié.
Petite précision, il n'y a jamais eu de vie commune avec le papa qui n'a reconnu sa fille que 6 mois après sa naissance. Celui ci demande maintenant une garde alterné et un changement de nom (l'enfant porte mon nom)
Comment puis je me défendre ?
merci
Chris

Par **ly31**, le **03/01/2008 à 18:05**

Bonsoir,
Je vous conseille de rencontrer dans les meilleurs délais le JAF (Juge des Affaires Familiales), de deux choses l'une, soit vous avez les moyens financiers pour prendre un Avocat de votre choix, ou bien de vous rendre au Tribunal de votre domicile, afin de retirer un dossier d'aide juridictionnelle
Je vous souhaite bon courage
ly31

Par **chris9221**, le **04/01/2008 à 08:35**

Merci bcp de votre réponse
cdt,
Chris